

République Française - Département de l'Orne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 1^{er} avril 2026

VOTE	Pour :15	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026- LOTISSEMENT « LA GUINGUETTE »**

REUNION DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Etaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. GUITTON Frédéric, M. MAHÉ Louis-Michel, Mme BIZET Stéphanie, Mme PIEDNOIR Carine, Mme LEPELTIER Kathy.

Était absente : Mme GUÉRIN Virginie (avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice),

Secrétaire : Mme PERRET Virginie

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget primitif 2026 du lotissement « La Guinguette » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

⇒ Section de fonctionnement : **11 580.00 €**

⇒ Section d'investissement : **1 852.47 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2026 du lotissement « La Guinguette » tel qu'il est présenté.

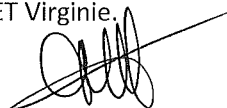
Accusé de réception en préfecture 061-216103697-20260408-2026-025BPGUING-BF Date de télétransmission : 21/04/2026 Date de réception préfecture : 21/04/2026
--

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

PERRET Virginie.



GUÉRIN Béatrice.



Publiée le : **21 avril 2026**

Transmise au Représentant de l'Etat le : **21 avril 2026**

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

République Française - Département de l'Orne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 1^{er} avril 2026

VOTE	Pour :15	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026- LOTISSEMENT « LE ROCHER »**

REUNION DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. GUITTON Frédéric, M. MAHÉ Louis-Michel, Mme BIZET Stéphanie, Mme PIEDNOIR Carine, Mme LEPELTIER Kathy.

Était absente : Mme GUÉRIN Virginie (avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice),

Secrétaire : Mme PERRET Virginie

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget primitif 2026 du lotissement « Le Rocher » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

⇒ Section de fonctionnement : **115 164.00 €**

⇒ Section d'investissement : **115 164.00 €**

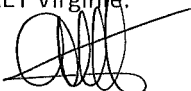
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2026 du lotissement « Le Rocher » tel qu'il est présenté.

Accusé de réception en préfecture 061-216103697-20260408-2026-027BPROCH-BF Date de télétransmission : 21/04/2026 Date de réception préfecture : 21/04/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance,

PERRET Virginie.



Le Maire,

GUÉRIN Béatrice.



Publiée le : **21 avril 2026**

Transmise au Représentant de l'Etat le : **21 avril 2026**

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

SAINT BOMER LES FORGES (Orne)

DELIBERATION DU 08 AVRIL 2026

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-40 242,05 €		-22 651,85 €	Dépenses 114 781,55 €	-80 120,71 €	-143 014,61 €
				34 660,84 €		
FONCT	1 389 160,99 €	404 187,92 €	357 299,37 €	Recettes		1 342 272,44 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	1 342 272,44 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		143 014,61 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		1 199 257,83 €
Total affecté au c/ 1068 :		143 014,61 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU		
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents : GUÉRIN Béatrice, LOUVEL Michel, PERRET Virginie, DESAUNAY Pascal, LEVERRIER Sylvie, CERNÉ Arlette, QUILLET Louis, GENISSEL Alain, DESVAGES Pascal, GUITTON Frédéric, MAHÉ Louis-Michel, BIZET Stéphanie, PIEDNOIR Carine, LEPELTIER Kathy

Etait absente: Mme GUERIN Virginie (avait donné procuration à Mme GUERIN Béatrice)

Secrétaire: Mme PERRET Virginie

Le 08 avril 2026,

Délibéré par le Conseil Municipal,

Le 08 avril 2026,



Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20260408-2026-030BPCME-BF
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Publiée le : 21 avril 2026

Transmise au Représentant de l'Etat le : 21 avril 2026

Nombre de membres en exercice

Présents :

Suffrages exprimés :

Abs :

Pour :

Contre :

15

14

15

0

15

0

Date de la convocation :

01/04/2026

La secrétaire
de séance,

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

République Française - Département de l'Orne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 1^{er} avril 2026

VOTE	Pour :15	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026- COMMUNE****REUNION DU 08 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. GUITTON Frédéric, M. MAHÉ Louis-Michel, Mme BIZET Stéphanie, Mme PIEDNOIR Carine, Mme LEPELTIER Kathy.

Était absente : Mme GUÉRIN Virginie (avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice),

Secrétaire : Mme PERRET Virginie

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget primitif 2026 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

⇒ Section de fonctionnement : **1 923 546.00€**

⇒ Section d'investissement : **925 157.00€**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2026 de la commune tel qu'il est présenté.



La secrétaire de séance,

PERRET Virginie

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



GUÉRIN Béatrice

Accusé de réception en préfecture 061-216103697-20260408-2026-030BPCME-BF Date de télétransmission : 21/04/2026 Date de réception préfecture : 21/04/2026
--

Publiée le : **21 avril 2026**Transmise au Représentant de l'Etat le : **21 avril 2026**

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.